



LE TOUR DU LAC

Mensuel
d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 15 numéro 3

Pêche hivernale en temps de pandémie

Mars 2021

Tout en respectant les consignes sanitaires, les amateurs de pêche hivernale ont pu profiter du grand espace que nous offre notre magnifique lac. Bien sûr, on a manqué l'excellent dîner d'ADELE. Mais, ce n'est que partie remise : on se reverra en mars 2022 !

Dans ce numéro :



Pêche hivernale en temps de pandémie	1
Faits rapportés vs Faits réels : Gestion de la Municipalité	2
Faits rapportés vs Faits réels : L'équipe municipale ne fait pas que se tourner les pouces...	3
Faits rapportés vs Faits réels : Intégrité et transparence Consultation des citoyens	4
Faits rapportés vs Faits réels : Octrois reçus par la Municipalité	5
Exploration minière à Lac-Édouard	6
Changement d'heure : on vérifie l'avertisseur	
COOP : Offre d'emploi	7
Prise de rendez-vous au GMF (rappel)	
Des nouvelles de votre Coop	8
Cendres de poêles à bois	9
Coordonnées de la Municipalité	10
Condoléances	

Faits rapportés versus Faits réels



Chères citoyennes, chers citoyens,

Depuis quelque temps nous avons ouï-dire que certaines personnes rapportent des faits reliés à l'administration municipale qui sont parfois inexacts ou incomplets. Les membres du Conseil municipal ont donc décidé de mettre en relief les points litigieux relevés par celles-ci.

Nous espérons que les informations présentées en page 2-3-4 et 5 vous renseigneront davantage sur la gestion municipale. Il est parfois important d'aller à la source afin de se faire une idée réaliste des sujets traités par votre Conseil municipal.

Larry Bernier, maire, Adrien Francoeur, Claude Lavoie, Gilles Lepage, Jules Morisset, Mario Muir et Henry Rioux, conseillers.

Gestion de la Municipalité

Le début d'année est toujours un moment très chargé pour une municipalité. De nombreuses redditions de comptes sont exigées avant le 31 mars, la production et la perception des comptes de taxes, la préparation des états financiers annuels, etc. Aussi, comme nous en sommes à la première année d'un nouveau rôle triennal, de nombreuses modifications ont été apportées au rôle d'évaluation et cela a pour effet de provoquer plusieurs questions de votre part. Nous tentons de répondre dans un délai raisonnable à vos demandes mais comme nous accusons un volume de demandes plus élevé qu'à l'habitude, la rapidité de nos réponses pourraient en être affectée.

De plus, nous recevons un nombre important de demandes d'accès à l'information et cela alourdit considérablement nos opérations quotidiennes. **À titre d'exemple, du 5 au 18 janvier, soit sur une période de 10 jours ouvrables, un seul citoyen nous a adressé pas moins d'une vingtaine de courriels dans lesquels on pouvait y lire des demandes d'accès à l'information, des questions, des commentaires, etc. C'est près de 150 h qui ont été nécessaires depuis le début du mois de janvier 2021 afin de répondre aux demandes de ce seul citoyen.** Sachez que votre équipe municipale met tout en œuvre pour vous offrir des services de qualité, et ce, avec des ressources limitées.



Nous aimerions aussi rétablir certains faits qui ont été dénoncés sur une page FB publique, soit « **Lac-Édouard Actualités citoyennes** ». Cette page semble avoir été mise en place, entre autres, afin que les citoyens soient informés des activités de la Municipalité.

À première vue, c'est une excellente idée. Ceci dit, la plupart du temps, seuls des extraits des séances du Conseil y sont présentés et nous considérons que cela vient biaiser l'opinion que la population a de son administration municipale et remet en doute certaines des décisions prises par les membres du Conseil municipal.

Nous en sommes à nous poser la question suivante : Quels sont les objectifs poursuivis par la personne qui gère anonymement cette page FB ? De toute évidence, ce n'est pas pour tenir la population informée de tout ce qui se passe dans leur municipalité puisque qu'on n'y publie que des extraits de procès-verbaux qui font mal paraître les élus et les employés municipaux. Si la personne qui gère cette page FB était objective, elle ferait aussi mention des bons coups réalisés par l'équipe municipale depuis une quinzaine d'années.



Faits rapportés versus Faits réels

L'équipe municipale ne fait pas que se tourner les pouces...

De très nombreux citoyens nous ont fait part de leurs remerciements et de leur gratitude pour tout ce que le présent conseil et les conseils précédents, les employés municipaux aidés de nombreux bénévoles oeuvrant au sein de diverses associations ou organismes à but non lucratif (ADELE, Âge d'Or, Amies d'Édouard, Coop, La P'tite École, Quid Novi, Troupe des Bons vivants, etc.), ont accompli pour le développement de notre communauté.

À titre d'exemple, voici quelques-unes de ces réalisations mis en œuvre depuis 2006 :

- Signalisation des rues du village et des chemins;
- Asphaltage de toutes les rues du village;
- Drainage des assises et du gymnase du centre communautaire;
- Ouverture de La P'tite École;
- Aménagement d'un parc-école;
- Rénovation de la bibliothèque;
- Construction d'une nouvelle patinoire;
- Réfection du Centre communautaire (toiture, isolation, chauffage, fenestration, peinture des locaux, recouvrement des planchers, etc.)
- Aménagement d'une aire de conditionnement physique;
- Réfection du système de traitement des eaux usées (fosse septique, station de pompage, etc.);
- Projet de compostage domestique;
- Réalisation d'une voie de contournement pour VHR;
- Construction d'un passage à niveau pour VHR;
- Aménagement de 26 km de sentiers pédestres et de raquettes;
- Installation de luminaires de rues à éclairage DEL;
- Construction d'une rampe de mise à l'eau, secteur Baie-Power;
- Installation d'une génératrice au Centre communautaire pour pallier aux urgences;
- Agrandissement et réaménagement du Parc municipal à la plage;
- Décontamination du terrain du 148, rue Principale;
- Ouverture du Magasin général;
- Aménagement du Parc écotouristique;
- Projet d'eau potable pour le Centre communautaire;
- Remplacement du réservoir de mazout au Centre communautaire;
- Achat d'un camion pour le déneigement des voies municipales;
- Construction de deux nouveaux ponts sur la rivière Batiscan;
- Publication du mensuel d'informations municipales Le Tour du Lac depuis 2006
- Balisage du lac;
- Déploiement du circuit touristique Ondago;
- Mise en place d'un comité nautique;
- Agrandissement de la plage;
- Installation de modules de jeux au Parc municipal de la plage;
- Aménagement d'un parc au quai municipal;
- Arpentage et piquetage des terrains municipaux;
- Mise en place d'un comptoir d'information touristique au magasin général;
- Réfection des toilettes du gymnase;
- Rénovation de la signalisation au village et dans les baies;
- Déploiement de la fibre optique et installation de deux tours pour la téléphonie cellulaire et l'Internet haute vitesse (projet en cours);
- Réalisation du Plan de sécurité civile ;
- Mise en place d'un centre d'hébergement d'urgence en collaboration avec la Croix-Rouge;
- Installation d'une génératrice au système de traitement des eaux usées;
- Réaménagement des bureaux municipaux;



Plusieurs de ces projets ont été réalisés grâce au programme TECQ (Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec) ou à l'aide d'autres programmes gouvernementaux. Selon les commentaires de nombreuses personnes, le visage de Lac-Édouard a changé et s'est beaucoup amélioré. À en croire tous ces commentaires élogieux, l'administration municipale a fait les bons choix pour le développement de la communauté.

Faits rapportés versus Faits réels

Intégrité et transparence

Par ailleurs, récemment il a été question que la municipalité engageait des gens « au noir ». Nous tenons à rétablir les faits quant à cette allégation. Dans le passé, la municipalité a été dans l'obligation de faire appel à des gens qui n'étaient pas des employés permanents afin de combler certaines tâches, notamment l'entretien ménager.



Sachez qu'en aucun cas, la municipalité a procédé illégalement. La personne engagée était une aide contractuelle faisant l'objet d'une entente verbale avec l'administration précédente. Les frais encourus pour cette aide occasionnelle ont toujours été rapportées aux états financiers, audités par une firme comptable. L'été dernier, nous avons constaté que nos assureurs ne couvraient pas ce type d'activité et que nous avons désormais le personnel nécessaire pour effectuer ces tâches. Nous avons donc décidé de mettre fin à certaines ententes.

De plus, quelques personnes se demandent pourquoi le conseiller M. Mario Muir semble ne pas être au courant de certains faits et gestes du Conseil et de l'administration. Sachez que le conseiller Mario Muir est exclu des réunions privées du Conseil pour non-respect de la confidentialité qui entoure ces rencontres. Cela a pour effet qu'il n'est plus présent lors des discussions privées, telle que celles concernant les aides occasionnelles. Si à tout hasard vous avez des questions relativement à certaines décisions du Conseil ou de la direction générale ou pour toutes autres questions, nous vous invitons à les adresser directement à notre attention, soit en personne lors des assemblées du Conseil, ou par courriel si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter ou pour la période durant laquelle les assemblées sont tenues à huis clos.



En ce qui concerne la Page FB de la municipalité, celle-ci a été fermée parce nous n'avons pas les effectifs pour la tenir à jour et surtout, pour gérer tous les commentaires qui y étaient laissés. La municipalité n'a toujours pas l'intention d'en ouvrir une nouvelle. **Cependant notre nouveau site internet sera beaucoup plus interactif et complet et nous croyons qu'il sera très apprécié de notre population.**

Consultation des citoyens

Concernant la consultation des citoyens, il faut comprendre qu'à tous les 4 ans, les contribuables votent pour élire un conseil municipal. Via le mandat reçu de la population, le rôle des membres du Conseil est de s'assurer que les services offerts par la Municipalité répondent aux besoins des citoyens et de gérer les ressources financières et administratives de la Municipalité.



Le Conseil municipal veille à la qualité de vie de la communauté. Il exerce tous les pouvoirs confiés à la Municipalité. Il prend des décisions sous forme de règlement ou de résolution lors des séances du Conseil. Ces dernières sont publiques et ont lieu une fois par mois. Elles comportent une période de questions durant laquelle les citoyens peuvent s'adresser aux élus, leur poser des questions et même faire des suggestions. On peut donc affirmer qu'à chaque mois de l'année, les citoyens ont une occasion de poser des questions et de faire des suggestions. Ceci est une forme de consultation et elle se produit 12 fois par année.

Nos employés municipaux font des pieds et des mains pour répondre à toutes les demandes des citoyens. Ce sont des personnes dévouées à leur tâche qui chaque matin se rendent à leur travail pour donner le meilleur d'eux-mêmes et fournir les meilleurs services aux citoyens. Étant eux aussi des citoyens, donc des payeurs de taxes, il faut savoir qu'elles ont à cœur le développement et la bonne gestion de leur municipalité.

Sachez que votre Conseil municipal gère les affaires de la Municipalité en toute transparence et que nous sommes toujours ouverts à toute suggestion de la part de nos citoyens.

Faits rapportés versus Faits réels

Octrois reçus par la Municipalité

D'entrée de jeu, nous aimerions apporter une petite correction concernant le montant qui circule sur les réseaux sociaux. **En fait, il s'agit de 634 676,96 \$ et non de 620 000 \$ qui seront alloués à la Municipalité de Lac-Édouard.** Ces argent

viennent du Programme TECQ 2019-2023 (Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec). Ce programme en est un du type fédéral-provincial qui s'échelonne sur 5 ans, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023.

De plus, ces octrois ne viennent pas sans une obligation de la municipalité à réaliser un seuil minimal d'immobilisations dans les infrastructures municipales. La Municipalité de Lac-Édouard devra donc dépenser un montant de 49 000 \$ (soit 9 800 \$/an), laquelle somme sera taxée aux contribuables.



Certains citoyens semblent s'inquiéter de ce que la Municipalité va faire de cet argent. Il faut savoir que les municipalités ne peuvent investir ces argent

- ment. Voici les priorités à respecter telles qu'imposées par le programme :
1. L'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
 2. Les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
 3. Le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;
 4. La voirie locale, les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les infrastructures visant le déploiement d'un réseau d'Internet haute vitesse, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, ainsi que la construction ou la rénovation d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

En regardant bien l'ordre des priorités, on se rend vite compte que la construction ou la rénovation d'infrastructures municipales à **vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir** vient en tout dernier.

Heureusement pour la Municipalité de Lac-Édouard, les priorités 1, 2 et 3 ont déjà été respectées. En effet, dans les années antérieures, le Conseil municipal a vu à mettre à niveau les infrastructures qu'on retrouve dans les priorités 1, 2 et 3. On peut donc maintenant penser aux infrastructures de priorité 4.

Dans le Tour du Lac de Janvier 2021, à la page 3, de même que sur le site Internet municipal, onglet « Municipalité », sous-onglet « Budget et rapports financiers », on retrouve les principaux projets que la Municipalité projette de réaliser en 2021 et ceux des deux années subséquentes.

Pour cette année, nous avons prévu **des travaux de drainage sur une rue municipale, la réfection du quai municipal et de la rampe de mise à l'eau situés sur la rue Principale ainsi que la construction d'un Pavillon au Parc municipal de la plage.** Près de 450 000 \$ seront pris à même le programme TECQ pour la réalisation de ces trois projets.



Une fois ces dépenses effectuées, il ne restera plus que 185 000 \$ pour les années 2022 et 2023. On dit que « Gérer, c'est prévoir »; il est donc sage de ne pas tout dépenser les premières années et d'en garder pour les « au cas où ».

Exploration minière à Lac-Édouard



Exploration Brunswick Inc. (BRW) a récemment annoncé qu'elle débuterait, ce printemps, des travaux de prospection et de forage sur un site qui semble être celui de l'ancienne mine Somex en vue d'y découvrir, entre autres, des gisements de nickel.

M. Killian Charles, président de BRW, a déclaré : « Nous sommes très heureux d'annoncer ce nouveau projet de nickel-cuivre de la Société, en terrain peu exploré, particulièrement à la lumière de la hausse des prix du nickel et du cuivre et de la forte demande projetée pour le nickel dans le cadre d'une économie en décarbonisation.

Le système du Lac-Édouard qui n'a pas été vérifié par forage depuis 1971, contient de la minéralisation en sulfures à haute teneur en nickel, et cadre très bien avec un modèle métallogénique de type Voisey's Bay. Fait important à noter, la zone nourricière du système minéralisé n'a jamais été identifiée, et le système reste ouvert en direction du pendage au nord, ainsi qu'à l'est. De plus, la minéralisation historique n'a jamais été analysée pour le platine, le palladium ni le cobalt. Les extensions et les zones nourricières potentielles seront vérifiées par forage dès que nous aurons les permis en main, au cours des 2 ou 3 prochains mois. »

Changement d'heure : on vérifie l'avertisseur !



**N'oubliez pas d'avancer l'heure dans la nuit
du samedi 13 au dimanche 14 mars.**

Désolé pour la fausse joie... nous dormirons bien 1 heure en moins !

Les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone

La division prévention du Service de sécurité incendie vous rappelle l'importance d'effectuer la vérification de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone.

Parce qu'ils veillent sur vous et vos êtres chers, les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone sauvent des vies. L'absence ou le mal fonctionnement de l'un de ces appareils cause encore trop de décès chaque année.



Prenez quelques minutes pour vérifier le fonctionnement de vos avertisseurs !

Pour obtenir des conseils de sécurité ou de l'information sur la réglementation municipale, n'hésitez pas à communiquer avec la division prévention du Service de sécurité incendie de Ville de La Tuque au 819 523-9797.



Alexandre Bilodeau, t.p.i.
Capitaine à la prévention

COOP : Offre d'emploi



Coopérative de Solidarité de Lac-Édouard

148, rue Principale
Lac-Édouard (QC) G0X 3N0
819-653-2222

OFFRE D'EMPLOI – COMMIS / CAISSIÈRE

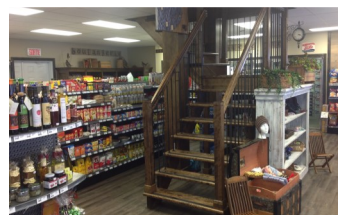
LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE LAC-ÉDOUARD CHERCHE DES CANDIDATS POUR SE JOINDRE À SON ÉQUIPE DU MAGASIN GÉRÉNAL. JOIGNEZ-VOUS À UNE NOUVELLE ÉQUIPE AGRÉABLE ET DYNAMIQUE.

Lieu de travail : 148, rue Principale, Lac-Édouard.

Fonctions :

Sous la supervision de la gérante, le ou la titulaire de ce poste aura comme tâches, selon les besoins :

- Accueil de la clientèle
- Caisse enregistreuse
- Réceptionner les commandes
- Placer les articles sur les tablettes
- Entretien ménager



Exigences et qualités recherchées :

Personnalité joviale et dynamique, Fiable, Connaissance du commerce de détail serait un atout.

Statut d'emploi : Temps partiel
10 à 15 h par semaine, selon les besoins, EN SEMAINE SEULEMENT

Entrée en fonction : le plus rapidement possible

Salaire : selon expérience

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à la gérante, madame Patricia Dinelle, au 148, rue Principale à Lac-Édouard ou par courriel à l'adresse : macoople@gmail.com

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec madame Patricia Dinelle au 819-653-2222.

Prise de rendez-vous au GMF (rappel)



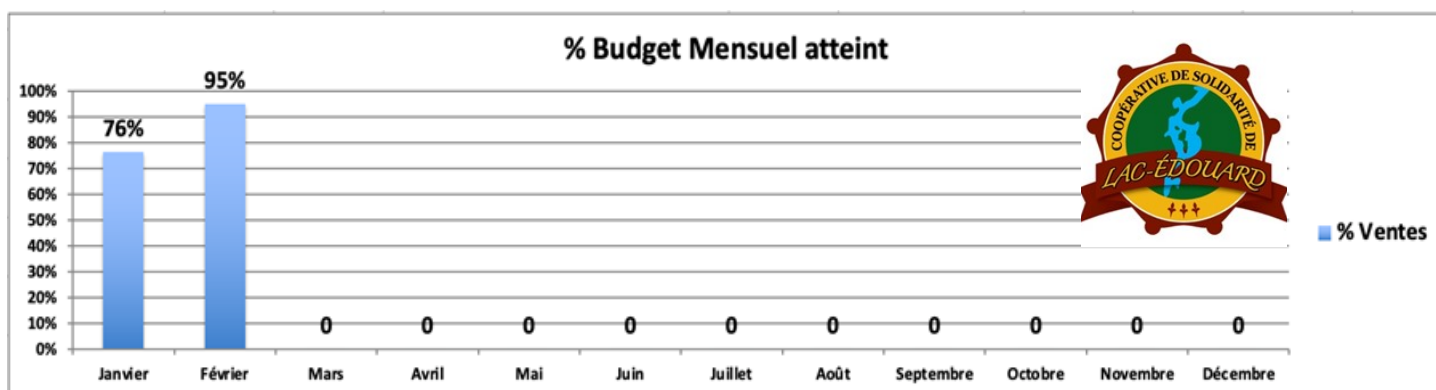
Prise de rendez-vous en ligne au GMF du Haut-Saint-Maurice

Pour prendre un rendez-vous à la clinique du Groupe de médecine de famille du Haut-Saint-Maurice, deux moyens s'offrent maintenant à vous, soit en ligne au www.rvsq.gouv.qc.ca et ce, dès 5 h ou par téléphone au 819-523-3084, dès 9 h.

Des nouvelles de votre Coop

Nos ventes pour le mois de février 2021 se sont élevées à 75 012 \$. Si on les compare à la moyenne des ventes en février des 7 dernières années (69 758 \$), on peut affirmer que nous avons connu un bon mois de février et ce, malgré le fait que les consignes sanitaires liées à la pandémie ont ralenti l'économie en général.

Février	2021		
	Ventes Mensuelles		
	Budget	À ce jour	Écart
Magasin	40 000 \$	43 307 \$	3 307 \$
Essence	39 000 \$	31 704 \$	-7 296 \$
Total	79 000 \$	75 012 \$	-3 988 \$



Proximité, service exceptionnel, accueil chaleureux, grande variété de produits, voilà une formule gagnante. Merci à tous les employés et à tous les bénévoles pour votre grand dévouement.

Continuons d'encourager notre COOP ! Achetons chez nous !

Patricia Dinelle, gérante



Cendres de poêles à bois



Attention, ne jetez jamais les cendres chaudes à la poubelle, mais dans un contenant métallique réservé à cet effet et loin de tout ce qui est combustible.

Laissez-les refroidir dans ce contenant durant au moins 3 à 7 jours, car les cendres restent chaudes plus longtemps qu'on le pense, croyez-nous !

Ne jamais jeter les cendres aux ordures.

Pour en disposer, voici ce que suggère le Ministère de l'Environnement :

Épandage au sol résidentiel (potager, gazon, plate-bande, boisé)	▪ Mesurer le pH du sol Dosage recommandé : 70 g/m² par an (1/3 tasse/m²) ▪ Ne pas appliquer plus de 150 g/m² par an, ou 450 g/m² (2 tasses/m²) d'une dose unique tous les 3 ans ▪ Ne pas épandre si le pH du sol ≥ 7 ▪ Ne pas épandre par grand vent
Compostage domestique	▪ Ajout par petites doses réparties dans le temps Ajout maximal de 4 % en poids/volume

Pour la sécurité de tous, conserver les cendres en hiver et s'en débarrasser seulement au printemps.

Sur le site « <https://www.comment-economiser.fr/utilisations-surprenantes-de-la-cendre-de-bois.html> », vous trouverez plusieurs suggestions pour vous débarrasser de vos cendres.

Entres autres, vous pouvez les utiliser « pour fortifier les plantes qui aiment le calcium : tomates, haricots verts, épinards, petits pois, avocats, ail, rosiers, etc. Il suffit d'ajouter l'équivalent de 4 verres à moutarde de cendres au sol, avant la mise en terre de vos plantes. »



Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238

Courriel : infos@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : Fermé



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE

Communiquez avec madame Mélanie Dagenais
Directrice générale et secrétaire-trésorière
(819) 653-2238 / Courriel : melanie.dagenais@lacedouard.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Communiquez avec monsieur Jean-François Lessard
Inspecteur municipal
(819) 653-2138 / Courriel : jean-francois.lessard@lacedouard.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Communiquez avec madame Sylvie Héon
Adjointe administrative
(819) 653-2238 / Courriel : agente@lacedouard.ca

DÉVELOPPEMENT RURAL

Communiquez avec Madame Nancy Hudon, agente rurale
Tél. : (819) 653-2438 / Courriel : nancy.hudon@lacedouard.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :
le mardi 13 avril à 19 h

Condoléances



Décès de monsieur Patrice Lapointe

Le 22 février, nous apprenions le décès de Patrice Lapointe. Né à Lac-Édouard, il y aura passé toute sa vie.

Nous offrons nos plus sincères condoléances aux membres de sa famille ainsi qu'à tous ses amis, et plus particulièrement à son comparse et grand ami, Denis Skene.